

4  
( N<sup>o</sup> 227. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la requête de Charles-Auguste Lambert.*

---

MESSIEURS ,

Le sieur Charles-Auguste Lambert est négociant à Oignies, province de Namur ; il est né à Charleville ( France ), le 3 prairial an XI ; il a habité la commune de Le Mesnil, canton de Couvin. depuis le 23 juin 1818 jusqu'au 15 mars 1824, et à cette dernière époque il s'est fixé à Oignies, où il a continuellement demeuré depuis.

Le pétitionnaire avait fait d'abord une demande en grande naturalisation, mais il l'a convertie ensuite en une demande de naturalisation ordinaire.

Il a concouru à Le Mesnil au tirage de la milice, et il a satisfait aux obligations que les lois sur cette matière lui imposaient ; il a été lieutenant de la garde civique d'Oignies en 1830 et 1831 ; sa conduite est irréprochable ; il fait de bonnes affaires, et il jouit de l'estime et de la confiance publique.

Les avis des autorités sont favorables à sa demande de naturalisation ordinaire.

*Le rapporteur,*

**HENOT.**

*Le président,*

**DU BUS AÎNÉ.**